



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI
SUOR ORSOLA
BENINCASA

TICHE



TECHNOLOGICAL
INNOVATION
IN CULTURAL
HERITAGE

UNIVERSITÀ
ITALO
FRANCESE

UNIVERSITÉ
FRANCO
ITALIENNE

16 mars 2022

Call for Proposals

Projets et initiatives novatrices dans le domaine des nouvelles technologies pour la valorisation et la protection du patrimoine culturel dans une optique de durabilité

1. Introduction

En vue d'une publication qui sera préparée en marge du Congrès organisé par l'Université Italo-italienne Un appel à propositions pour des projets axés sur : application de technologies innovantes dans le domaine numérique pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel, sous toutes ses formes, dans une optique de durabilité environnementale.

2. Objet du défi

L'appel a pour objet de présenter des propositions de projets dans le domaine de la promotion et de la protection du patrimoine culturel, à travers la contribution des nouvelles technologies numériques dans ses expressions et formulations les plus avancées, innovantes et modernes, en accordant une attention particulière à la durabilité. Cela pourra être décliné soit en applications technologiques qui ambitionnent de concilier la promotion et la protection des biens culturels avec des aspects de durabilité, soit en solutions qui intègrent des nouvelles technologies dans le respect du rapport harmonieux entre territoire, environnement et patrimoine culturel.

Le domaine des technologies numériques a profondément changé et évolué ces dernières années. Aujourd'hui, de nombreuses technologies opèrent sur différents domaines : leur première classification efficace est arrivée grâce à l'introduction du concept "Industrie 4.0", qui n'a pas seulement représenté un défi pour le monde industriel traditionnel, Mais il a également étendu à tous les contextes opérationnels l'avantage des technologies, telles que : la fabrication avancée, le prototypage rapide, la réalité augmentée, la numérisation au sens large, l'Intelligence Artificielle (IA) et d'autres solutions similaires.

De toute évidence, ce type de technologie (qui s'ajoute à l'évolution des systèmes mobiles, de la possibilité de recourir à des dispositifs distribués, à un accès continu au réseau) est en train de se perfectionner et a contribué - tout récemment - à la définition du c.d. "paradigme" de l'industrie 5.0. Selon ce paradigme, des aspects tels que le potentiel de ces technologies en référence aux êtres humains, la radicalisation des aspects de connectivité, l'utilisation "intelligente" de l'IA (c'est-à-dire une utilisation de l'IA plus proche de la perspective de l'être humain), constituent un autre point d'évolution.

Ce cadre technologique n'est pas seulement l'apanage des contextes industriels traditionnels, mais aussi de tout le secteur de l'Industrie Culturelle et Créative (ICC) et, par extension, du patrimoine culturel. La contribution que ces solutions technologiques innovantes peuvent apporter à la valorisation et à la protection du patrimoine culturel apparaît donc décisive en favorisant, à cet égard, le dialogue essentiel entre ces aspects et la durabilité environnementale. Cela est dû au fait que le patrimoine culturel constitue à la fois un élément essentiel mais aussi une menace potentielle pour les perspectives de durabilité, dans tous les cas où les activités de protection, de restauration et de valorisation ne tiennent pas compte de ces aspects importants.

A partir de ces prémisses, on invite tous les intéressés à proposer des projets qui puissent promouvoir certains des éléments rappelés, en les interprétant dans une clef nouvelle et originale et en les déclinant en solutions concrètes.

3. Destinataires de l'appel à propositions

Tous les citoyens âgés de 20 à 35 ans pourront participer à l'appel, individuellement ou collectivement. Par conséquent, une proposition de projet pourra également être présentée par un individu ainsi que par des groupes (structurés ou non) à l'intérieur de contextes universitaires, en forme de couple ou plus; pourront participer des entreprises et des structures organisées, start-up, spin-off, etc.

4. Contenu de la proposition de projet

La participation au challenge prévoit l'envoi d'une présentation de (au moins) 10 slides, décrivant la proposition de projet, mettant en évidence les objectifs, le parcours de développement, les résultats attendus et les éventuelles analyses d'impact de ceux-ci.



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI
SUOR ORSOLA
BENINCASA

TICHE



TECHNOLOGICAL
INNOVATION
IN CULTURAL
HERITAGE

UNIVERSITÀ
ITALO
FRANCESE

UNIVERSITÉ
FRANCO
ITALIENNE

Le cas échéant, la candidature peut être accompagnée d'une vidéo descriptive présentant le candidat/groupe de candidats et ses motivations, les résultats attendus du projet et éventuellement, la représentation multimédia du prototype sous toutes ses formes.

D'autres annexes visant à préciser la structure du projet pourront être intégrées librement.

5. Phase d'évaluation des propositions

Après l'expiration du délai pour l'envoi des propositions de projets, une commission d'experts du secteur sélectionnera 4 propositions (2 dans le domaine italien et 2 dans le domaine français) qu'ils auront mieux appréhendé les aspects de valorisation et de protection du patrimoine sur le plan technologique et qu'ils auront mieux représenté et perçu le rapport entre patrimoine, technologies et durabilité environnementale.

Les 4 candidats sélectionnés exposeront leurs propositions à l'issue des travaux du Congrès, auquel ils seront invités comme hôtes de l'Université Italo-française. Les propositions de projet seront publiées dans le cadre des actes qui recueilleront les rapports du Congrès.

6. Modalités de candidature

Les parties intéressées à soumettre leur proposition de projet dans le cadre du présent Call for Proposals devront transmettre la documentation indiquée à l'adresse patrimonio.culturale2022@gmail.com, au plus tard à la date du 20 mai 2022 à 12h00.